



CAPa/ Jardinier Paysagiste

OBJECTIFS

Former des ouvrier(ère)s paysagistes capables d'effectuer les travaux d'entretien, d'aménagements paysagers (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services « espaces verts » des collectivités territoriales.

CONDITIONS D'ADMISSION

En apprentissage : être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus /pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap reconnu.

En contrat de professionnalisation : pas de limite d'âge.

Prérequis : sans condition de diplôme / maîtrise des savoirs de base.

Modalité d'accès : candidature spontanée. Entretien de motivation et vérification des prérequis. Nécessité de conclure un contrat avec une entreprise (accompagnement possible à la recherche d'une entreprise par l'UFA).

Délai d'accès à la formation : dans les 3 mois qui suivent le début de contrat d'apprentissage/ dans les 2 mois pour un contrat de professionnalisation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée : 2 ans d'alternance entre l'entreprise et le centre de formation (800 h) /selon le calendrier d'alternance. / Le rythme de l'alternance : 1 semaine sur 3 en moyenne au centre de formation selon le calendrier d'alternance et de façon à prendre en compte les périodes de forte activité de l'entreprise. 35h/ semaine au centre de formation.

Modalités d'adaptation à la formation :

VAA-Validation d'Acquis Académiques

Candidats RQTH : allongement du parcours possible, Soutien individualisé selon besoins.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Parc paysager arboré de 2 hectares, massifs de fleurs, haies bocagères. Outillage manuel, tracteur, tondeuses, débroussailleuse, broyeur, tronçonneuse, désherbeur thermique, souffleur, outillage pour l'entretien du matériel. Equipements de protection individuelle. Des visites et des chantiers extérieurs d'espaces verts sont également organisés.

DIPLÔME/ VALIDATION DE LA FORMATION

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Certificat d'aptitude Professionnelle de niveau 3.

Validation : délivrance d'Unités Capitalisables (UC) correspondant à des blocs de compétences validées indépendamment.

Le diplôme peut également être préparé en formation continue sur le même site.

Débouchés/poursuite d'études :

le CAPa ouvre sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un BPA travaux des aménagements paysagers, un BP Aménagements Paysagers, un Bac Professionnel ou un Certificat de Spécialisation (CS) du secteur du paysage.

PARTENARIATS

Un partenariat avec les professionnels du secteur du paysage.

STATUT/FINANCEMENT/AIDES

Formation rémunérée : se reporter à la fiche descriptive du site internet : [onglet Infos pratiques/apprentissage](#)

Apprentissage : Aucun frais pédagogiques à la charge de l'apprenti, nombreuses aides à l'apprentissage

Formation Continue : Selon devis

CONTENU DE LA FORMATION

Unité Capitalisable	Blocs de compétences	
Unités capitalisables générales		
UCG 1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.	- Prendre position dans une situation à caractère social et civique. - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.
UCG2	Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle..	- S'exprimer à travers une réalisation personnelle. - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.
UCG3	Interagir avec son environnement social. des végétaux	- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication. - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif.
Unités Capitalisables professionnelles évaluées en situation professionnelle.		
UCP 1	Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.	- Entretenir la végétation. - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères.

UCP 2	Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.	- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux. - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères.
UCP 3	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.	- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements. - Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements.
UCP 4	UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale & à l'Emploi) :	Maçonnerie paysagère.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours sur le site du lycée Charles Naveau / travaux pratiques sur le site de l'exploitation pédagogique du DÉFRICHÉ
- Gare SNCF à 200 m du lycée Charles Naveau.
- Accès en Bus : arrêt au collège J.Rostand ou gare/ liaisons avec Aulnoye-Aymeries/Avesnes sur Helpe/Fourmies/Maubeuge.
- Possibilité de restauration sur le site (nous consulter pour les tarifs), Internat possible filles et garçons sur la cité Camille Claudel de Fourmies.
- Places de parking à proximité de l'établissement.
- Site accessible aux personnes en situation de handicap

Pré- inscription



SCAN ME

CFPPA-UFA du NORD / Site de SAINS DU NORD
52 rue Jean-Baptiste Lebas 59177 SAINS DU NORD

CONTACT : AMANDINE BERT
03 27 59 15 54/ cfppa.sains-du-nord@educagri.fr
www.wagnonville.fr

